Université Rennes 2

Frais d’inscription

La poursuite d’études dans l’enseignement supérieur a un coût. Des dispositifs de bourses existent pour vous aider à financer vos études. Vous pouvez également postuler aux emplois étudiants proposés par l’université Rennes 2.

Avant de vous inscrire à l’université, à partir de mai 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes éligibles à une exonération ou non.

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l’université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d’exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est établi chaque année par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Droits d'inscription année 2026-2027

	DEUST Licence DU (et Préparation aux concours patrimoine)	**Master (et préparation aux concours d'Enseignement)**	**Doctorat - HDR**
Diplôme principal	178 €	255 €	398 €
Diplôme principal + double cursus Licence[1]	296 €	373 €	516 €
Diplôme principal + double cursus Master[1]		422 €	565 €
Diplôme principal + double cursus Doctorat[1]			663 €
Auditrice et auditeur libre[2]	68 €		

[1] Pour les double cursus, prix du diplôme complémentaire : Licence 118€ - Master 167€ - Doctorat, HDR : 265€
[2] Auditrice et auditeur libre : statut permettant l'accès aux cours magistraux de Licence générale (après accord du département), ainsi qu'à la bibliothèque universitaire.

Pour informations :
Droits SCD : 34 €
Frais de dossier : 23 €

Sur décision de son conseil d'administration, l'Université Rennes 2 a reconduit l'exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiantes et étudiants venant de l'international pour l'année 2026-2027.

Cette exonération leur permettra de ramener le montant de leurs droits d’inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiantes et étudiants de France ou d'Europe.

Le montant de leurs droits d'inscription suit donc la grille tarifaire ci-dessus.

Les boursières et boursiers peuvent se faire rembourser les droits d’inscription en effectuant une demande auprès de la scolarité de la filière d’inscription, en fournissant le justificatif "notification définitive d'attribution de bourse" remis par le Crous, avant le 30 juin de l’année en cours.

Si vous êtes dans une situation financière difficile, mais que vous ne bénéficiez pas d’une bourse, vous pouvez remplir le formulaire en ligne de demande de remboursement des droits d'inscription, au titre de l'exonération sur critère social. Il est ouvert, pour l'année en cours, du 4 au 25 novembre 2024 sur le portail étudiant. Chaque demande est étudiée selon la situation personnelle de chacune et chacun.

Frais supplémentaires liés à l'enseignement à distance

Le montant des frais liés à l'enseignement à distance est défini en fonction du nombre d'unités d’enseignement (UE) composant la formation choisie.

Chaque année de formation est divisée en deux semestres. Chaque semestre est composé de plusieurs UE, une UE pouvant comprendre plusieurs cours.

Le coût est plafonné à partir de 5 UE.

A noter : exemption de droits d’inscription pour les étudiantes et étudiants en situation de privation de liberté.

Nombre d'unité d'enseignement	**Tarifs**
Année complète ou 5 Unités d'Enseignement et plus	190 €
4 Unités d'Enseignement	175 €
3 Unités d'Enseignement	130 €
2 Unités d'Enseignement	85 €
1 Unité d'Enseignement	45 €

Fichiers associés
Tarifs droits d'inscription 2026-2027Publié le 29 juin 2026
Tarifs de la Formation continue 2026-2027Publié le 8 juin 2026
À voir aussi

- Catalogue des formations
- Inscriptions / Candidatures
- Bourses
- Emplois étudiants